

Image not found or type unknown



Vente d'un bien immobilier et retractation

Par **olch07**, le **17/10/2015 à 09:46**

bonjour,
nous sommes 7 heritiers d'une maison, un des heritiers garde la maison et nous verse une compensation(soulte)
nous allons signer cela cette semaine
une fois l'acte signe est ce définitif ou y a t il un délai de rétractation
merci

Par **youris**, le **17/10/2015 à 13:45**

Bonjour,
Après l'acte authentique signé chez le notaire, la vente est définitive.
Vous avez un délai de rétractation après la signature du compromis de vente.
Vous pouvez consulter ce lien:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2965>
Salutations

Par **olch07**, le **17/10/2015 à 16:33**

Merci beaucoup